



SOCIÉTÉ CANINE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
Association loi 1901 - affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture - Reconnue d'Utilité Publique



MONTPELLIER

Au Parc des expositions

route de la Foire - 34470 PEROLS (GPS : 43.5724 , 3.9513)

Sortie Autoroute A9 n° 29 - Echangeur Montpellier-Est.

2 EXPOSITIONS CANINES le même week-end, au même endroit

Le Samedi 28 juin 2014 :
exposition avec attribution
du CACS de la SCC

Jugements avec horaires à partir de 10 h

Le Dimanche 29 juin 2014 :
exposition avec attribution
du CACS de la SCC et du CACIB
de la F.C.I.

Jugements avec horaires à partir de 9 h

avec des juges différents chaque jour


ROYAL CANIN

EXPO OUVERTE

ENTREE SUIVANT HORAIRES

Entrée des exposants à partir de 8 h 00

SORTIE LIBRE


ROYAL CANIN

ENGAGEMENTS À ADRESSER À LA :

Société Canine du Languedoc-Roussillon - BP 31 – 34671 BAILLARGUES cedex

RENSEIGNEMENTS : Tél. 04 67 70 10 05 - E-mail : ste.canine.lr@wanadoo.fr

Site : www.sclr.fr

Engagements papier : **Clôture le 13 juin 2014 (date de réception à la SCLR)**

Internet : **Clôture le dimanche 15 Juin 2014 minuit sur www.cedia.fr ou www.doggle.com**

Ces dates sont définitives, il n'y aura aucune prolongation.

CONFIRMATION DES CHIENS NON EXPOSÉS

Uniquement le samedi 28 Juin de 9 h à 10 h

Inscriptions jusqu'au 13 juin par courrier :

Société Canine du Languedoc-Roussillon

BP 31 – 34671 BAILLARGUES cedex

ou jusqu'au 15 juin sur www.cedia.fr

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR

LE SAMEDI ET LE DIMANCHE

Inscription au secrétariat

le jour de l'exposition

Sur le Ring d'Honneur : Concours Jeunes Présentateurs,
défilé des Meilleurs Puppies, des Meilleurs Jeunes,
des Meilleurs Vétérans et des Meilleurs de Race

Bar Restaurant dans l'enceinte
de l'exposition

✦ **Parking GRATUIT** ✦

Il ne vous sera pas envoyé d'accusé de réception.

La carte d'exposant et les horaires vous seront envoyés dans la semaine qui précède l'exposition

Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non engagés

Il est fortement recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil

COMPOSITION DU JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

Samedi 28 JUIN 2014 CACS		RACES		Dimanche 29 JUIN 2014 CACS-CACIB
		1 ^{er} Groupe		
MORBELLI Jean-Jacques		Berger Allemand		GIGOT BARAIS Andrée
LARIVE Jean-Claude		Berger Belge		DUGUÉ Brigitte
LARIVE Jean-Claude		Berger Hollandais		MARTIN Philippe
GIGOT BARAIS Andrée		Chien Loup Tchèque		SCHAFFNER Gilbert
LARIVE Jean-Claude		Berger Australien		SCHAFFNER Gilbert
SCHAFFNER Gilbert		Berger de Beauce, de Brie, Colley, Bobtail		LARIVE Jean-Claude
SCHAFFNER Gilbert		Berger de Picardie, Berger Blanc Suisse		GIGOT BARAIS Andrée
KERIHUEL Jean-Paul		Shetland, Bearded Collie		MARTIN Philippe
KERIHUEL Jean-Paul		Schipperke, Welsh Corgi		LARIVE Jean-Claude
MORBELLI Jean-Jacques		Berger Catalan, Berger des Pyrénées		KERIHUEL Jean-Paul
GIGOT BARAIS Andrée		Bouvier des Flandres, des Ardennes		MORBELLI Jean-Jacques
LARIVE Jean-Claude		Berger Italien, de l'Est et Reste du Groupe		KERIHUEL Jean-Paul
		2 ^{ème} Groupe		
VOILET Claude		Dobermann	Spéciale	HEYNARD FEDELI Angélique
BODSON Marie-Christine		Schnauzer, Pinscher		HALLIER Michel
VOILET Claude		Dogue Argentin, Fila Brasileiro, Mâtin de Naples		VALETTE Jean-Claude
DESQUARTIERS DIACQUENOD Evelyne		Shar Peï		VALETTE Jean-Claude
VOILET Claude		Boxer, Bulldog Anglais		MARTIN Jean-François
THEVENON Benoît		Rottweiler		MORBELLI Jean-Jacques
THEVENON Benoît		Dogue Majorquin, des Canaries, de Bordeaux		VALETTE Jean-Claude
VALETTE Jean-Claude	Spéciale	Cane Corso		MEDARD RINGUET Jacques
VOILET Claude		Hovawart		SCHAFFNER Gilbert
LARIVE Jean-Claude		Montagne et Mâtin des Pyrénées		MORBELLI Jean-Jacques
VALETTE Jean-Claude		Bouvières Suisses		MEDARD RINGUET Jacques
KERIHUEL Jean-Paul		Saint Bernard, Dogue du Tibet		VALETTE Jean-Claude
DESQUARTIERS DIACQUENOD Evelyne		Chien de Montagne de l'Atlas		VOILET Claude
THEVENON Benoît		Dogue Allemand, Berger d'Anatolie, Terre Neuve, Landseer et RESTE DU GROUPE		VOILET Claude
		3 ^{ème} Groupe		
BODSON Marie-Christine		Terrier de chasse Allemand		DE GUINEA Carlos (Espagne) Conf. : ESCOFFIER Jean-Louis
ESCOFFIER Jean-Louis		Airedale & Terriers Divers		DE GUINEA Carlos (Espagne) Conf. : ESCOFFIER Jean-Louis
TRICQUENEAUX Pierre	Spéciale	Fox Terrier		ESCOFFIER Jean-Louis
TRIQUENEAUX Pierre		Terriers d'Ecosse : West Highland White Terrier, Cairn, Skye, Scottish, Dandie Dinmont		BARENNE Roger
TRICQUENEAUX Pierre	Spéciale	Parson et Jack Russell		DE GUINEA Carlos (Espagne) Conf. : ESCOFFIER Jean-Louis
MEDARD RINGUET Jacques		Bull Terrier	Spéciale	ESCOFFIER Jean-Louis
MEDARD RINGUET Jacques		Staffordshire Bull Terrier, American Staffordshire Terrier		THEVENON Benoît
ESCOFFIER Jean-Louis		Yorkshire		BARENNE Roger
		4 ^{ème} Groupe		
VARRAMBIER Gilles		Teckels (standard, nain, Kaninchen)		RICHARD DOUMA Pétroula
		5 ^{ème} Groupe		
BLANGINO Jean		Samoyède		MANNATO Franco
DESQUARTIERS DIACQUENOD Evelyne		Spitz Allemand et Italien,		MANNATO Franco
BARENNE Roger		Chiens Nordiques, Spitz Allemand et Italien, Malamute de l'Alaska, Sibérien Husky, Basenji		MANNATO Franco
BARENNE Roger		Akita Américain	Spéciale	ESCOFFIER Jean-Louis
BARENNE Roger		Cursinu		ESCOFFIER Jean-Louis
LARIVE Jeannette		Chow-Chow, Eurasier		ESCOFFIER Jean-Louis
LARIVE Jeannette		Akita, Shiba		MANNATO Franco
BLANGINO Jean		Cirneco de l'Etna, Podenco, Chien du Pharaon		VOILET Claude
BLANGINO Jean		Chien Nu du Pérou et du Mexique	Spéciale	HALLIER Michel

Samedi 28 JUIN 2014 CACS		RACES		Dimanche 29 JUIN 2014 CACS-CACIB
		6 ^{ème} Groupe		
LARIVE Jeannette		Basset Hound	Spéciale	GABRIELLI MONDO Maria-Térésa (Italie) – Conf. : ROUSSET Bernard
GOURDON Hervé	Spéciale	Fauve de Bretagne (griffon et basset)		GONZALEZ GIBERT Eduardo (Espagne) – Conf. : M. ROUSSET Bernard
LARIVE Jeannette		Dalmatien		GOUBIE Jacques
GOUBIE Jacques		Beagle, Bleu de Gascogne, Griffon Vendéen, Anglo-Français de PV, Chien Courant Suisse, Basset Artésien Normand et Chiens d'Artois, Chien Courant Slovaque, Basset des Alpes, Chien de St Hubert, Rhodesian Ridgeback & RESTE DU GROUPE		GONZALEZ GIBERT Eduardo (Espagne) Conf. : M. ROUSSET Bernard
		7 ^{ème} Groupe		
VARRAMBIER Gilles		Braque Allemand	Spéciale	RAFFY Magali
WITZMANN Camille	Spéciale	Braque Français		GOUBIE Jacques
WITZMANN Camille	Spéciale	Epagneul de Munster, Langhaar		GOUBIE Jacques
MARTINI Claude		Epagneul Breton	Spéciale	AMIEL Michèle
MARTINI Claude		Epagneul Français		GOUBIE Jacques
GOUBIE Jacques	Spéciale	Braque d'Auvergne		GONZALEZ GIBERT Eduardo (Espagne) Conf. : M. GOUBIE Jacques
MARTINI Claude		Braque du Bourbonnais, Chien d'Arrêt Allemand Poil dur, poil raide		GONZALEZ GIBERT Eduardo (Espagne) Conf. : M. GOUBIE Jacques
WITZMANN Camille		Braque de Weimar, Braque Hongrois, Italien, Spinone		GOUBIE Jacques
WITZMANN Camille		Pointer		RAFFY Magali
SALLES Guy		Setter Anglais	Spéciale	GOUBIE Jacques
CRESP Sandrine		Setter Gordon		GONZALEZ GIBERT Eduardo (Espagne) Conf. : M. GOUBIE Jacques
WITZMANN Camille		Setter Irlandais & RESTE DU GROUPE		GONZALEZ GIBERT Eduardo (Espagne) Conf. : M. GOUBIE Jacques
		8 ^{ème} Groupe		
GABRIELLI MONDO Maria-Térésa (Italie) Conf. : ROUSSET Bernard		Retrievers (Labrador, Golden, et autres Retrievers)		MONSÇAVOIR Jacques
GONZALEZ GIBERT Eduardo (Espagne) Conf. : MEDARD RINGUET Jacques		Spaniels (Cocker Anglais, Américain, Springer et autres Spaniels)		GABRIELLI MONDO Maria-Térésa (Italie) Conf. : MEDARD RINGUET Jacques
BLANGINO Jean		Chien d'Eau, Barbet	Spéciale	MARTIN Philippe
		9 ^{ème} Groupe		
CUSTOT Jacqueline (Suisse) Conf. : BODSON M-Christine		Bichons		BODSON Marie-Christine
CUSTOT Jacqueline (Suisse) Conf. : LARIVE Jeannette		Caniche	Spéciale	BLANGINO Jean
CUSTOT Jacqueline (Suisse) Conf. : LARIVE Jeannette		Coton de Tuléar, Chien Chinois à crête	Spéciale	HALLIER Michel
LARIVE Jeannette		Chihuahua	Spéciale	MARABOTTO Marco (Italie) Conf. : BLANGINO Jean
LARIVE Jeannette		Chiens du Tibet : Lhasa Apso, Shih-Tzu, Terrier & Epagneul du Tibet	Spéciale	DEWAELE Patrick
CUSTOT Jacqueline (Suisse) Conf. : BODSON M-Christine		Epagneul Pékinois et Japonais	Spéciale	BODSON Marie-Christine
DE GUINEA Carlos (Espagne) Conf. : BODSON M-Christine		Cavalier King Charles & King Charles Spaniel		CUSTOT Jacqueline (Suisse) Conf. : LARIVE Jeannette
LARIVE Jeannette		Epagneul Nain Continental, Petit Chien Russe		CUSTOT Jacqueline (Suisse) Conf. : LARIVE Jeannette
DE GUINEA Carlos (Espagne) Conf. : LARIVE Jeannette		Bouledogue Français, Petits Griffons Belges		LARIVE Jeannette
DE GUINEA Carlos (Espagne) Conf. : BODSON M-Christine		Carlin, Boston		BLANGINO Jean
LARIVE Jeannette		RESTE DU GROUPE		BLANGINO Jean
		10 ^{ème} Groupe		
DESQUARTIERS DIACQUENOD Evelyne		Lévrier Afghan, Saluki, Sloughi, Azawakh		RICHARD DOUMA Pétroula
RICHARD DOUMA Pétroula		Barzoï, Irish Wolfhound, Deerhound, Lévrier Espagnols, Hongrois, Polonais, Whippet, Greyhound		DESQUARTIERS DIACQUENOD Evelyne
VOILET Claude	Spéciale	Petit Lévrier Italien		RICHARD DOUMA Pétroula



ROYAL CANIN

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À MONTPELLIER - PARC DES EXPOSITIONS

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 10 h le samedi et 9 h le dimanche.

RESTAURATION – Un restaurant sera installé dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservee exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MEUTES – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – le règlement des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : papier : 13 juin 2014

Internet : 15 juin 2014

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1° des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées ne peuvent être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :

• 1^{er} Groupe :	12 mois
sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
• 2^e Groupe	12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso,	
Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
• 3^{re} 4^e Groupes	12 mois
• 5^e Groupe	12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland	15 mois
• 6^e Groupe	12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback	15 mois
• 7^e Groupe	12 mois
• 8^e Groupe	12 mois
sauf : Retrievers	15 mois
• 9^e Groupe	12 mois
sauf : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
• 10^e Groupe	15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 76 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION (à joindre à l'engagement)	
2^e page de couverture	150 €
3^e page de couverture	150 €
1 page intérieure	80 €
1/2 page	50 €

La présentation d'animaux ayant subi une otectomie après le 31/08/08 est interdite
sauf si ces animaux sont présentés par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, et si ils appartiennent à des ressortissants de ces Etats.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

MONTPELLIER 28 ET 29 JUIN 2014 - 2 Expositions Canines

Samedi 28 : Exposition nationale avec attribution du CACS
Dimanche 29 : Exposition internationale avec attribution du CACIB

ROYAL CANIN

ROYAL CANIN

Demande d'engagement

N'oubliez pas de cocher une des cases ci-dessous.

Exposition Nationale uniquement
Samedi 28 juin ☐

Exposition Internationale uniquement
Dimanche 29 juin ☐

Deux expositions
Samedi 28 et Dimanche 29 juin ☐

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 13 Juin (date de réception)** à :
Société Canine du Languedoc Roussillon - BP 31 - 34671 BAILLARGUES CEDEX.
photocopies acceptées - 1 chien par feuille

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de la S.C.L.R

En l'absence de justificatifs valables,
le chien sera automatiquement inscrit
en classe ouverte

- la photocopie des justificatifs (champion et travail),
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique (chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger)
- la photocopie de la carte d'adhérent SCLR 2014 le cas échéant

Engagements internet :

- www.cedia.fr, tarif de l'organisateur ; règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus.
- www.doggle.com avec supplément

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° tatouage ou puce : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Taille : _____ Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : _____ Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : _____ Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colliers, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	Poids : _____ Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
--	---	--	--

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail _____

Classe d'engagement :	Intermédiaire ☐	Ouverte ☐	Travail ☐	Vétéran ☐
	Jeune ☐	Puppy ☐	Champion ☐	Ne Concourant pas ☐
Elevage ☐	Lot d'Elevage ☐	Meute ☐	Couple ☐	Paire ☐
			Confirmation avec exposition (gratuite) ☐	

Sans précision ci-dessus, le chien sera inscrit, selon son âge, en classe ouverte, jeune ou puppy

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central de la SCC	Exposition du Samedi 28 CACS		Exposition du Dimanche 29 CACS + CACIB		Inscriptions pour les 2 Expositions		Somme versée
	Non Membre de la SCLR	Membre de la SCLR	Non Membre de la SCLR	Membre de la SCLR	Non Membre de la SCLR	Membre de la SCLR	
1 ^{er} chien (catalogue compris)	32 €	27 €	40 €	35 €	67 €	55 €	
2 ^e chien	27 €	27 €	32 €	29 €	53 €	49 €	
3 ^e chien	22 €	22 €	32 €	29 €	50 €	46 €	
4 ^e ou suivants (chacun)	22 €	22 €	25 €	22 €	43 €	40 €	
Puppy / Vétéran (chacun)	22 €	22 €	25 €	22 €	42 €	40 €	
Chiens ne concourant pas : non exposés, non confirmés. (il doit accompagner un chien engagé appartenant au même propriétaire) - Feuille d'inscription à remplir.	12 €	12 €	14 €	14 €	22 €	20 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	42 €	42 €	62 €	62 €	102 €	102 €	
Chien supplémentaire dans la meute	12 €	12 €	12 €	12 €	22 €	22 €	
Classe Elevage, Lot d'Elevage, Paire, Couple	12 €	12 €	12 €	12 €	22 €	22 €	
Adhésion SCLR (remplir le bulletin au verso)	15 € Adhésion individuelle ou 20 € si Adhésion Couple						
Paiement par ☐ Mandat ☐ Chèque Libellé au nom de la Société Canine du Languedoc Roussillon Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé. Aucun engagement ne sera remboursé	Total						

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

Uniquement dans le cas d'une confirmation seule pour le samedi 28 juin de 9 h à 10 h 00, remplir l'encart mis au dos

CONFIRMATIONS des CHIENS NON EXPOSES à MONTPELLIER (34)

Réservé à la SCLR

Au Parc des expositions

Uniquement le samedi 28 Juin 2014 de 9 h à 10 h (sans catalogue)

Race : _____ Variété : _____
N° tatouage ou transpondeur : _____ N° LIVRE D'ORIGINES : _____
Nom du chien : _____
Date de naissance : _____ Sexe : _____
Nom du père : _____
Nom de la mère : _____
Producteur (propriétaire de la lice à la saillie) : _____
Propriétaire M. Mme _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Tél. : _____ Mail : _____

L'accusé de réception vous sera envoyé par mail.

Si vous souhaitez le recevoir par courrier, veuillez joindre une enveloppe timbrée libellée à votre adresse

TARIF

Non membre de la S.C. du Languedoc Roussillon : 30 €

Membre de la S.C. du Languedoc Roussillon : 25 €

Indiquer le numéro de la carte SCLR 2014 : _____

Participation aux frais d'organisation par chèque ou Mandat (cette somme restera acquise à la S.C. du Languedoc Roussillon, même si l'exposant ne peut se présenter).

La meilleure façon de s'engager : www.cedia.fr

VOUS DEVEZ PRESENTER AU JUGE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé*
- Carte d'identification du chien (tatouage ou puce)
- Certificat de naissance.

Pour les chiens nés à l'étranger

- Formulaire d'examen de confirmation rempli et signé
- Carte d'identification du chien (tatouage français ou puce)
- Pedigree
- Feuille de déclaration pour l'inscription au Livre des Origines d'un chien né à l'étranger et importé en France *

*(peut être retiré au secrétariat le jour de l'exposition)

Inscriptions jusqu'au 13 juin 2014 par courrier :

Société Canine du Languedoc-Roussillon - BP 31 – 34671 BAILLARGUES cedex
ou jusqu'au 15 juin 2014 sur www.cedia.fr



BULLETIN D'ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ CANINE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

- ☐ MONTANT ADHÉSION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans) 15 Euros *
- ☐ MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans) 30 Euros *
- ☐ MONTANT ADHESION COUPLE (deux noms, une seule adresse) 20 Euros *

* cochez la case correspondante

Le(s) soussigné(s), demande(nt) mon (notre)

☐ RENOUELEMENT POUR 2014

ADHESION INDIVIDUELLE : Précisez le N° Adhérent 2013 : _____

Mme M. (entourer) Nom :

Prénom :

2ème ADHERENT SI ADHESION COUPLE

Mme M. (entourer) Nom :

Prénom :

Votre nouvelle carte vous sera adressée dès réception de votre paiement.

Le(s) soussigné(s), demande(nt) ma (notre)

☐ NOUVELLE ADHESION POUR 2014

ADHESION INDIVIDUELLE

Mme M. (entourer) Nom :

Prénom :

2ème ADHERENT SI ADHESION COUPLE

Mme M. (entourer) Nom :

Prénom :

Une carte provisoire vous sera adressée et votre adhésion ne deviendra définitive qu'après approbation en réunion de Comité.

Réservé à la SCLR

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de la Société Canine du Languedoc-Roussillon et m'engage à les respecter.

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE (et Pays s'il y a lieu) :

TELEPHONES (fixe & mobile) :

E-mail :

Je règle ma cotisation dans le courant du 1^{er} trimestre de chaque année civile. L'adhésion donne droit à une réduction sur les droits d'engagement à nos expositions, à l'entrée gratuite dans le cadre d'une exposition payante, à nos services de renseignements. Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations mentionnées ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne.

Date & Signature(s) obligatoire(s)

Déclare(nt) être majeur

Les paiements doivent être adressés **individuellement** à : Société Canine du Languedoc-Roussillon : B.P. 31 – 34671 BAILLARGUES Cedex
Renseignements : Tél. 04 67 70 10 05 – Mail : ste.canine.lr@wanadoo.fr